



## Réserviste gendarmerie

Par **Bzz 22**, le 17/11/2022 à 18:30

Bonjour GAR reserve opérationnelle et mon contrat a été résilié 1 jour après la période probatoire car je n'avais pas reçu l'examen Bâton télescopique. Durant la PMG j'ai eu une moyenne supérieure à 10/20 , on m'a remis l'insigne Durant la cérémonie et j'attendais mon gilet par balles qui n'était Pas arrivé. Je n'ai pas pu effectuer aucune mission durant la période probatoire . Ma question est la suivante : pourquoi me remettre l'insigne et valider mon contrat avec signature et attendre la fin de la période probatoire pour résilier mon contrat ? J'ai tellement voulu continuer dans cette voie !! Pourquoi ne pas suspendre mon contrat le temps que je repasse l'exam Bâton ??? Quel a été le but de faire ça ? Au bout de 6 mois l'examen Devient caduque car c'est dans la limite de 3 mois ??? Quels sont les recours Maître svp?

[Supprimer le commentaire](#)

PAGE